DEPARTEMENT
GIRONDE

République Française
Commune de Saint-Vincet-de-Pertignas

Nombre de membres en exercice: 9	**Séance du jeudi 15 février 2024**
Présents : 8	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée le 09 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Pierre GAUTHIER.
Votants: 8	**Sont présents:** Pierre GAUTHIER, Carole BRISSEAU, Chantal HUGAND, Franc SECULA, Fernand ANDRADE, Claudette JACQUES, Martine MAURY, Edith MORVAN **Représentés:** **Excuses:** François BOULANGER **Absents:** **Secrétaire de séance:** Chantal HUGAND

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Objet : demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 - DE_2024_11

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de renovation de l'éclairage public, dont le coût prévisionnel s'élève à 19 020€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert 2024

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 19 020 € HT

Fonds Vert : 3 804€

Autofinancement communal : 15 216€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé en 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.2. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues telles que mentionnées ci-dessus

1.3. Le devis descriptif détaillé du SDEEG qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.4. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- adopter le plan de financement exposé ci-dessous

- solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2024

- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce projet

Informations diverses

Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet : Monsieur le Maire revient sur la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet concernant les projets de la salle des fêtes et du mur de soutènement ainsi que sur l'accord verbal de ce dernier pour une DETR concernant le mur de soutènement. Une adjointe s'étonne de ne pas avoir été conviée à cette rencontre, Monsieur le Maire l'informe qu'au vu des tensions liées au projet de la salle des fêtes, il ne souhaitait pas que Monsieur le Sous-Préfet le constate et refuse toute DETR.
Concernant le choix retenu du mur de soutènement, se pose la question de sa réfection entière ou bien seulement de la partie du mur qui s'affaisse à l'angle Nord côté presbytère. Dans un premier temps, la partie du mur sera consolidée et le jointoiement réalisé ultérieurement.
Pour les piliers de l'église, il est proposé d'utiliser le reliquat financier remis au compte de la mairie par l'association les Amis de Saint-Vincent à sa clôture.

Il est donc entendu que le projet salle des fêtes est ajourné, faute de subventions. A noter cependant que le permis de construire étant acquis, l'opportunité de revoir le projet à la baisse reste d'actualité. Un petit comité se réunira prochainement pour envisager ce qui pourrait être fait à moindre coût pour la rénovation de l'ancienne école

Département : lors des vœux présentés aux maires, le Département de la Gironde a annoncé un manque de 140 M€ , les subventions pour 2024 ne seront pas possibles.

Salle des fêtes : Il est donc entendu que le projet salle des fêtes est ajourné, faute de subventions. A noter cependant que le permis de construire étant acquis, l'opportunité de revoir le projet à la baisse reste d'actualité. Un petit comité se réunira le 7 mars à 14h.

École : dans l'objectif de rouvrir les locaux, une commission sécurité doit avoir lieu pour envisager ce qui pourrait être fait à moindre coût pour la rénovation de l'ancienne école.

Décisions modificatives : Les créances douteuses sont le résultat d'un contrôle de la qualité des comptes dans Hélios ; le calcul est réalisé automatiquement dans Hélios sur les provisions de dépréciations pour créances douteuses de plus de deux années n'ayant pas donné lieu à mouvements dans l'outil, et s'effectue par année selon un résultat agrégé. Une décision modificative a donc été prise suite à ce résultat d'un montant de 882.18€

Gouttières : un devis d'une entreprise Saint- Vincennaise a été fait pour un montant de 2 090€ TTC. Des élus souhaitent qu'un autre devis soit demandé à des entreprises hors-commune. L'accord est donné à Monsieur le Maire de valider le moins onéreux des deux devis.

Entretien des locaux : Les propositions salariales définies par la commission personnel étant refusée par la personne intéressée par le poste, il est convenu de poster une annonce sur PanneauPocket.

SDEEG : une proposition de passage en éclairage Led est proposée. Celle-ci permettrait avec les subventions et ce, malgré l'investissement de réduire les coûts de consommation. La proposition est validée par l'ensemble des élus.

Rapport Gendarmerie : Les interventions, les infractions routières et les atteintes aux biens ont augmentées sur la commune.

Service de remplacement : la convention est reconduite.

Questions diverses

Parcelle boisée : un riverain serait intéressé.

Agent administratif : une commission est prévue le 7 mars à 16h

Repas des anciens : le restaurant l'Épicurial est choisi, des élues doivent passer le lundi 19 février pour préparer et envoyer les invitations. La semaine précédant le repas, elles doivent contacter les personnes de plus de 85 ans pour leur proposer un panier repas qui sera fait par l'Épicurial et distribué par les élus.

La séance est levée à 20 heures

Le prochain conseil est fixé au 28 mars à 18h30

GAUTHIER Pierre
Président de séance

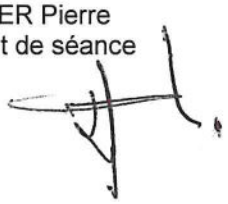

HUGAND Chantal
Secrétaire de séance